

A.S.A. DE LA BASSE SORMONNE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DELIBERATIONS N° 2-2019

Date de convocation : 21 mars 2019

Date de réunion : 04 avril 2019

Nombre de voix en exercice : 1 639

Nombre de voix présentes et représentées : 410

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 04 avril à 14h45, se sont réunis les Membres de l'Association Syndicale Autorisée de la Basse Sormonne en assemblée générale légalement convoqués à la salle polyvalente de Ham-Les-Moines.

Sous la vice-présidence de Monsieur Daniel HUT

Etaient présents en tant que Syndics :

Monsieur Marc BERTRAND
Monsieur René COLAS
Monsieur Daniel HUT
Monsieur Frédéric PIERROT
Monsieur Jean Michel VIOT
La commune d'Haudrecy

Etaient Absents excusés :

Monsieur Alain JONET
Monsieur Damien JONET

Madame Victoria SEIDENGLANZ, Chef de l'unité Biodiversité-Forêt-Chasse / DDT des Ardennes
Monsieur Benoit BOUDSOCQ, Fédération départementale des Pêcheurs des Ardennes
M. Adrien DEMAULJEAN, Conseiller technique Chambre d'Agriculture / UDASA.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activité 2017-2018
- Renouvellement des syndics (groupe 1)
- Présentation des travaux à venir
- Questions diverses

Le Vice-Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes, et il remercie la commune d'Ham-Les-Moines pour la mise à disposition de la salle. Il informe l'assemblée qu'il s'agit d'une seconde réunion sur le même ordre du jour, et que les délibérations seront prises à la majorité des présents et représentés.

Rapport d'activités 2017-2018

Il est indiqué que des travaux n'ont été réalisés qu'en 2018, l'année 2017 étant une année de transition avec retour des subventions issues des interventions engagées en 2016 et prévisions des actions pour l'année N+1.

Travaux 2018 :

- **Restauration de la Noue d'Ham les Moines**

- Linéaire 2 900 m
 - *Gestion de la végétation*
 - *Extraction d'embâcles*
 - *Reprofilage du lit*

- **Restauration du Ru de Belval**

- Linéaire : 620 m
 - *Gestion de la végétation*
 - *Extraction d'embâcles*
 - *Reprofilage du lit (reconstitution pente) et apport de matériaux*
 - *Installation de plantations*
 - *Mise en place de clôtures*

Montant des travaux

- Restauration de la Noue et du Ru de Belval
 - *Entreprise IDVERDE* 24 777,53 € HT
 - *Installation de Clôtures* 2 440.00 € HT
 - *Suivi travaux UDASA* 2 200.00 € HT

Plan de financement

<i>Agence de l'Eau Rhin Meuse:</i>	<i>50 à 60 %</i>
<i>FDAPPMA 08 :</i>	<i>15 %</i>
<i>Région Grand Est:</i>	<i>11%</i>
<i>Exploitant :</i>	<i>40 %</i>
<i>ASA :</i>	<i>14 à 35 %</i>

Compte administratif 2018 :

Le compte administratif établi en accord avec le receveur de l'Association est conforme au compte de gestion. La section de fonctionnement représente un excédent de 37 384.62 €, soit l'excédent global de clôture.

Renouvellement des syndics

Les personnes du groupe 1 sollicitent le renouvellement de leur mandat :

René COLAS
Daniel HUT
Bernard TISSOUX
Mairie d'Haudrecy
Jean-Michel VIOT
André JOSEPH (décédé)

M. René COLAS indique ne pas souhaiter renouveler son mandat. M. André JOSEPH étant décédé au cours de son mandat, le poste qu'il occupait est donc vacant. M. TISSOUX n'étant présent, un échange sera nécessaire afin de savoir s'il souhaite poursuivre son mandat pour les 4 années à venir.

M. HUT demande à l'assemblée s'il y a des candidatures au remplacement de Messieurs COLAS et JOSEPH.

Mme Josette CHANTRENNE, M. Maurice BARE, M. Manuel FAGNONI et M. Éric PILET proposent leur candidature.

Le groupe est soumis au vote : Pour : Unanimité

M. BARE se fera représenter par son fils M. Frédéric BARE

- **Présentation des travaux à venir**

Travaux 2019 :

- Mise en place de clôtures et dispositifs d'abreuvement
 - **Linéaire**
 - **550 m** (*Sormonne*)
 - **800 m** (*Noue HLM*)
 - **900 m** (*Thin*)
- Interventions ponctuelles de désencombrement
- Restauration du lit (encaissement du lit)

Coût estimatif des travaux proposés :

- Mise en place de Clôtures + 2 pompes **8 275 € HT**
- Intervention ponctuelles de désencombrement **5 000 € HT**
- Restauration du lit (apport et MeP cailloux) **6 000€ HT**

Plan de financement :

- Agence de l'eau Rhin-Meuse 60 % (*hors végétation*)
- FDAPPMA 08 15 % (*Hors Clôtures*)

Budget 2019

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 79 127.62 € et en investissement à 0 €.

- **Intervention de la DDT sur le Castor**

Mme SEIDENGLANZ, de la Direction Départementale des Territoires fait une présentation sur l'espèce Castor. Elle rappelle son statut de protection et les démarches administratives dérogatoires existantes lorsqu'une intervention sur les éléments constituant l'habitat de l'animal est nécessaire. L'exemple cité est celui de l'arasement d'un barrage afin de limiter les dégradations causées aux parcelles riveraines suite à la surélévation du niveau des eaux. Celle-ci indique que lorsqu'il y a une modification de l'habitat soumise à autorisation, la méthode et le coût de réalisation doit être pris en charge par le pétitionnaire.

S'en suit un débat entre l'assemblée et Mme SEIDENGLANZ quant à la présence de l'animal, son origine et son classement et les possibilités d'intervention.

- **Questions Diverses :**

Il est demandé quelle intervention un riverain de cours d'eau peut entreprendre. Il est rappelé qu'une cartographie est en cours sur l'ensemble du département afin de savoir si l'on est en présence d'un cours d'eau ou d'un non cours d'eau (fossé). Ainsi, en fonction de l'identification, une procédure administrative est à mettre en place. S'il s'agit d'un non cours d'eau, chacun est libre d'intervenir sur le tracé, par contre, s'il s'agit d'un cours d'eau, alors la police de l'eau s'applique et une déclaration, voire une autorisation d'intervenir est nécessaire. Celle-ci est délivrée par le service de la DDT.

Le conseiller rappelle également qu'il existe deux type de cours d'eau à savoir les cours d'eau domaniaux et non domaniaux correspondant anciennement au cours d'eau flottable et non flottable. Ainsi, sur un cours d'eau non domanial, le lit appartient pour moitié à chaque riverain. Il a ainsi la charge d'entretenir sa berge

par extraction d'embâcle et gestion de la végétation s'y développant. Par contre, toute modification du profil en long et en travers dudit cours d'eau est soumise à déclaration ou autorisation de la police de l'eau.

Une autre question porte sur l'entretien des mares présentes dans les pâtures. Un renseignement sera pris auprès de la DDT pour connaître quelles sont les modalités d'interventions et si celles-ci sont soumises à avis ou autorisation de la police de l'eau.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de questions, Monsieur HUT lève la séance à 16h00.

Le Vice-Président,

Daniel HUT